

## COMMUNICATION AUX FAMILLES

Chère famille,  
Chers proches,  
Madame, Monsieur,

Après plus de 2 mois de confinement en chambre pour nos résidents, la vie sociale reprend petit à petit son cours.

### Maintenez une distance suffisante



Même si les mesures de distanciation sociale restent d'application, nous avons mis au point un planning de déconfinement :

#### **1/ Réouverture du restaurant en 4 phases**

Phase I – Mercredi 20/05/2020 : ouverture aux personnes autonomes (27 résidents)

Phase II – Mercredi 03/06/2020 : ouverture aux personnes ayant besoin d'assistance pour les déplacements (7 résidents)

Phase III – Mercredi 17/06/2020 : ouverture aux derniers résidents prenant leurs repas au restaurant (12 résidents)

Phase IV – Mercredi 01/07/2020 (date à confirmer) : ouverture aux personnes extérieures seulement après décision et autorisation de l'AViQ

Profitant de l'expérience du confinement, nous avons constaté que les résidents apprécient de prendre leur petit déjeuner le matin à leur rythme. C'est pourquoi, nous avons pris l'option de n'ouvrir le restaurant que pour les repas du midi et du soir.

Pendant ces différentes phases, le port du masque est demandé durant les déplacements au sein de la maison de repos.

L'utilisation du gel hydroalcoolique est obligatoire avant et après le repas.



## **2/ Organisation des visites des familles en phases (durant la période de confinement et sur base des directives de l'AViQ)**

A partir du mercredi 03 juin, une personne désignée par la cellule familiale pourra visiter son parent moyennant le respect des procédures décrites ci-dessous :

- La maison de repos autorise les visites, en fonction des priorités, sur base de la détresse et du désarroi psychologique de certains résidents confinés ;
- La maison de repos autorise les visites uniquement aux résidents négatifs au Covid-19 pour protéger le visiteur et sa famille (nous n'avons actuellement aucun cas diagnostiqué positif) ;
- La maison de repos autorise la visite d'une personne désignée uniquement après réception de la déclaration sur l'honneur justifiant que la personne désignée n'a pas eu de symptômes de Covid-19 depuis 14 jours dans le but de minimiser au maximum le risque de contamination (document en annexe) ;
- La maison de repos autorise les visites uniquement dans le lieu prévu à cet effet (tente aménagée devant la maison de repos) qui sera désinfecté après chaque visite ;
- Afin que chaque résident ait la possibilité d'avoir de la visite, un planning est établi. Il faut être conscient que des visites hebdomadaires ne sont pas possibles. Le rythme des visites dépendra donc du nombre de demandes et des disponibilités dans le planning ;
- La maison de repos autorise les visites uniquement si les personnes désignées sont équipées de leurs propre protection individuelle (masque) ;
- Pour les personnes alitées et incapables de se déplacer, la maison de repos autorise uniquement la visite si elle peut mettre à disposition les moyens de protection individuels et que leur utilisation ne met pas en péril la protection individuelle des membres du personnel de la maison de repos : « les médecins et le personnel qui travaillent en maison de repos ont l'obligation de s'équiper de protections individuelles » ;
- La maison de repos limite les visites autorisées à maximum 30 minutes, uniquement les après-midis ;
- La maison de repos n'accepte aucune dérogation à ces règles qui visent à protéger les résidents, leur famille et les membres du personnel.

## Phase I – Mercredi 03/06/2020

Les visites ne sont possibles que pour les personnes pouvant se déplacer seules ou en chaise roulante avec l'aide d'une aide-soignante.

Pas de remise de colis pendant les visites (tout colis venant de l'extérieur doit subir 48 heures de quarantaine et doit donc être déposé à l'accueil)

Les visites sont planifiées à partir du mercredi 03 juin et limitées à maximum 8 résidents/jour, 3X/semaine (les mardis, jeudis et vendredis)

	Mercredi	03/06/2020	Jeudi	04/06/2020	Vendredi	05/06/2020
	Salle 1	Salle 2	Salle 1	Salle 2	Salle 1	Salle 2
13:00-13:15	Résident 1		Résident 1		Résident 1	
13:15-13:30		Résident 2		Résident 2		Résident 2
13:30-13:45	Désinfection		Désinfection		Désinfection	
13:45-14:00		Désinfection		Désinfection		Désinfection
14:00-14:15	Résident 3		Résident 3		Résident 3	
14:15-14:30		Résident 4		Résident 4		Résident 4
14:30-14:45	Désinfection		Désinfection		Désinfection	
14:45-15:00		Désinfection		Désinfection		Désinfection
15:00-15:15	Résident 5		Résident 5		Résident 5	
15:15-15:30		Résident 6		Résident 6		Résident 6
15:30-15:45	Désinfection		Désinfection		Désinfection	
15:45-16:00		Désinfection		Désinfection		Désinfection
16:00-16:15	Résident 7		Résident 7		Résident 7	
16:15-16:30		Résident 8		Résident 8		Résident 8

L'inscription pour les visites se fait à l'accueil durant les heures de bureau par téléphone ou via mail [accueil@cpas-virton.be](mailto:accueil@cpas-virton.be)

Une aide-soignante sera présente pour :

- Informer et assister le résident et le visiteur
- Veiller à la distanciation sociale
- Désinfecter le lieu de visite

La date de visite sera confirmée par le secrétariat.

*Une semaine après la mise en place de la phase I (mercredi 10 juin), une évaluation est faite pour étudier la faisabilité d'étendre les jours de visite.*



## Phase II – Mercredi 17/06/2020

Après évaluation sur la faisabilité d'étendre les jours de visite, organisation des visites 2 à 3 jours/semaine + 1 jour le week-end (samedi ou dimanche)

## Phase III – Lundi 22/06/2020

Après évaluation de la situation sanitaire lié au Covid-19, organisation des visites encadrées pour les personnes alitées.

*Le système de vidéo conférence Skype, Zoom, WhatsApp... afin de permettre aux résidents d'entrer en contact avec leurs familles continue.*

**Merci de bien vouloir prendre en compte que ces visites (planifiées en différentes phases) sont dépendantes de l'évolution de la situation liée à de nouvelles vagues Covid-19**

### **3/ Les activités au sein de la maison de repos**

- Les séances de kiné sont assurées par nos kinés en interne
- Les animations reprennent par petits groupes à partir du 02 juin

### **Rappel aux familles**

- Merci de téléphoner pour tout renseignement pendant les heures de bureau pour éviter de surcharger le service soin.
- Merci de ne pas essayer de rentrer en contact physique avec vos parents et grands-parents.
- Merci de limiter les colis (pour éviter tout risque de contamination indirecte) qui devront subir une quarantaine de 48 heures (pas de produits périssables).

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre aide pour respecter ces règles.

Restons solidaires, il y va de la santé de chacun d'entre nous.

Nous vous souhaitons beaucoup de courage et de patience pour surmonter cette période difficile et vous présentons, chère famille, chers proches, nos sentiments les meilleurs.

Virton, le 25 mai 2020

Nicolas Schiltz

Eric Noël

Didier Steinbach

Président du CPAS

Directeur général du CPAS

Directeur f.f. Home l'Amitié



## ATTESTATION SUR L'HONNEUR POUR LES VISITES EN MR-MRS (COVID-19)

Madame, Monsieur,

Je soussigné(e) (nom et prénom)

.....

venu (e) rendre visite à (nom et prénom du résident)

.....

ce (date et heure) .....

certifie sur l'honneur :

avoir pris connaissance des mesures spécifiques liées aux visites, et m'engage à les respecter :

pratique de l'hygiène des mains à l'entrée et à la sortie du lieu de visite / de l'établissement ;

port du masque chirurgical obligatoire ;

principe de distanciation physique (1.5m entre le résident et son visiteur) ;

interdiction des contacts physiques (hors situation de fin de vie) ;

interdiction de remise d'objets en direct à la personne visitée ;

se présenter sans bijou et sans montre ;

laisser ses effets personnels de préférence dans leur véhicule ;

être conscient des risques de contamination que j'encours ou que je fais encourir à mon proche ;

ne pas avoir ressenti de symptômes depuis 14 jours et avoir répondu honnêtement et correctement à l'annexe de cette attestation.

J'ai pris connaissance que le non-respect de ces directives entraînera le refus d'accès à l'établissement.

Fait à

.....

Le

.....

Signature du visiteur (ou, si mineur, de son représentant légal) :



## ANNEXE : ATTESTATION D'ABSENCE DE SYMPTÔMES

Durant les 14 derniers jours, avez-vous ressenti les symptômes détaillés ci-dessous ?

Fièvre >37,7  OUI  NON

Toux  OUI  NON

Diarrhée, nausées, vomissements  OUI  NON

Nez qui coule  OUI  NON

Perte de goût ou d'odorat  OUI  NON

Douleurs musculaires, nuque, jambes...  OUI  NON

Fatigue  OUI  NON

Mal de gorge  OUI  NON

Apparition de taches rouges (douloureuses ou pas) sur les mains/doigts  OUI  NON

Durant les 14 derniers jours, avez-vous été en contact avec une personne de votre entourage testée positive au COVID-19 ?  OUI  NON

Durant les 14 derniers jours, avez-vous été testé positif au COVID-19 ?  OUI  NON

Si la réponse à l'une de ces questions est oui, la visite ne peut pas avoir lieu